

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Ecole d'arts plastiques – Edition de livres et œuvres d'artistes dans le cadre de la régie du Centre d'Art Contemporain (CAC).

Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé - a été créé par délibération n°6 du conseil communautaire du 3 mai 2010.

Le Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé – a un projet artistique et culturel qui s'articule autour de :

- la sensibilisation et l'accueil des publics*
- le soutien à la création en relation avec les artistes (commande, production, exposition)*
- le développement des résidences*
- la mise en place d'une politique éditoriale et de communication*
- l'enrichissement du fonds de l'artothèque*
- la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation en direction des différentes composantes du public en lien avec l'école d'arts plastiques.*

Lors des résidences, les artistes réalisent une ou des œuvres vouées à enrichir le fonds de l'artothèque communautaire sans contrepartie financière. En ce qui concerne les éditions de livres d'artistes, le programme s'articule autour de deux types de publications :

- des catalogues qui rendent compte d'un travail de création effectué au CAC (appelé livre d'artiste),*
- des catalogues sur une exposition thématique collective ou monographique (exposition d'un seul type d'imprimés).*

Afin que, dans le cadre du Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé, la C.A.P.C. puisse éditer et vendre une partie des livres et œuvres, il est proposé d'en fixer les tarifs. Le circuit de distribution est modeste : des centres d'art, des souscripteurs et quelques spécialistes. Certains de ces produits seront remis gracieusement à l'artiste et aux partenaires, les autres seront proposés en prêt dans la bibliothèque de l'école et les médiathèques de l'agglomération.

** * * * **

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire dont l'Ecole d'Arts Plastiques,

Délibération du conseil communautaire

du 3 décembre 2012

n°23

page 2/2

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 3 mai 2010 créant le Centre d'Art Contemporain –Ateliers de l'Imprimé,

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter les tarifs des œuvres et des livres du centre d'art contemporain – Ateliers de l'Imprimé,

CONSIDERANT qu'il convient de distinguer les éditions courantes des éditions de tête qui sont signées par l'artiste,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider, pour la fin de l'année 2012, l'édition par le centre d'art contemporain d'un livre sur la maison d'Editions PASNIC (édition de gravures au carborundum) et d'un livre sur l'oeuvre réalisée pendant la résidence de l'artiste Olga LUNA qui s'est déroulée durant le premier semestre 2012, pour 300 exemplaires chacun. Cent exemplaires seront mis en vente dont 70 en édition courante et 30 en édition de tête.

Les livres seront vendus :

- ▶ 10 € l'édition courante
- ▶ 30 € l'édition de tête

Les autres ouvrages seront remis gracieusement aux artistes, aux financeurs, aux partenaires, aux autres écoles de la région, ainsi qu'à disposition dans la bibliothèque de l'école et dans les médiathèques de la CAPC,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le produit de la vente sera enregistré sur la ligne 312.2/7088/5120.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/2012 N°8273
Publié au siège de la CAPC, le 10/12/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale adjointe
des services fonctionnels
Emmanuelle ADAM